

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 JUIN 2009

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Budget supplémentaire  
2009 – Soins infirmiers à  
domicile**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 5 juin 2009  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 17 juin 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 17 juin 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

L'an deux mille neuf, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mai deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame PERNOD-RONCHI

**N° DE DOSSIER** : 09 D 10 c

**OBJET** : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2009 – SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Conseil Municipal vient d'adopter le compte administratif des soins infirmiers à domicile pour l'exercice 2008.

Il convient maintenant d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2009.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE  
DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 28 255,44 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes	28 255,44 €
- Dépenses	28 255,44 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes	0 €
- Dépenses	0 €

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le budget supplémentaire 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC

